

Extrait du Rencontres Sociales

<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article3741>

"Les Echos" observent les SCIC

- Actualités -

Date de mise en ligne : samedi 12 mai 2012

Description :

Un article du quotidien "Les Echos" à partir d'une rencontre avec Alix Margado : les SCIC ont dix ans et la réglementation les concernant s'est assouplie.

Rencontres Sociales

Un article du quotidien "Les Echos" à partir d'une rencontre avec Alix Margado : les SCIC ont dix ans et la réglementation les concernant s'est assouplie. Notons la place nouvelle occupée par l'ESS dans le journal économique de référence

Les collectivités locales plus nombreuses au capital des entreprises solidaires

Finie l'obligation de dérogation préfectorale pour investir de l'argent public au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif. Une aubaine pour les projets de développement territoriaux.

Dix ans après l'institution de leur statut, les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) séduisent de plus en plus de collectivités. « La récente suppression [le 22 mars, NDLR] de l'agrément préfectoral qui leur était nécessaire va encore accroître leur intérêt », anticipe Alix Margado, chargée de mission à la confédération des SCOP à l'origine de leur création. Près de 280 entreprises de ce type ont déjà été constituées en France, dont 40 % avec la participation de collectivités, et près de 30 de plus depuis l'assouplissement.

Ces sociétés permettent d'associer plusieurs acteurs autour d'un projet : salariés, usagers, fournisseurs, entreprises clientes, associations, particuliers, et collectivités publiques qui peuvent intervenir jusqu'à 20 % du capital. Les communes et communautés de communes sont les principales intéressées avec 80 % des participations publiques, selon une récente enquête de la confédération. Logique : « Leur statut coopératif les destine à produire des biens et services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire en mobilisant les ressources économiques et sociales les plus directes, explique Alix Margado.

Elles ont un statut de société commerciale, mais s'inscrivent dans une logique de développement local ». Installées dans une ancienne usine d'ocres de Roussillon (Vaucluse), la société Ôkhrâ en est un exemple. Ce conservatoire de couleurs, d'origine associative, a pris le statut de SCIC en 2007 avec le concours de la municipalité, du département, de la région et du Parc régional du Lubéron pour structurer de nouvelles activités : la valorisation du patrimoine industriel à travers une offre touristique qui a attiré plus de 35.000 visiteurs l'an passé ; un comptoir des matériaux qui vend des pigments naturels du pourtour méditerranéen, un centre de formation pour les spécialistes de la restauration des bâtiments... Les carrières d'ocre ont repris des couleurs avec désormais une quinzaine d'emplois dans la commune et presque 1 million d'euros de chiffre d'affaires.

Une source d'emplois

« L'implication des salariés et de l'écosystème de l'entreprise dans le projet, le protège et mène à la défaillance », pense Alix Margado. L'obligation qui leur est faite de réinvestir en fonds propres une partie du résultat (57,5%) est un autre gage de solidité financière. L'impact local est réel : en moyenne les SCIC emploient 13 salariés (jusqu'à 300 pour la plus importante), dont deux tiers en CDI. Leur chiffre d'affaires a presque doublé depuis 2007 pour atteindre 625.000 euros en moyenne, et jusqu'à 12,5 millions d'euros pour la plus grande.

PAUL MOLGA CORRESPONDANT "LES ECHOS" À MARSEILLE